



La Défense, le 1^{er} juin 2023

CSAM du 1^{er} juin 2023

Point 2 : Volet routier de la loi 3DS

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le secrétaire général,

Nous n'avons eu de cesse de le dire ! Après des années de sous-investissements ayant conduit à une dégradation importante du réseau national non concédé et au regard des conditions financières prévues par la loi 3DS pour le transfert de celui-ci, les collectivités territoriales se sont montrées pour le moins très réservées voire totalement désintéressées.

Le résultat des demandes de transfert au 30 septembre 2022 aurait dû vous amener à abandonner ce projet mal ficelé depuis le début !

Mais que nenni ! Un ou plutôt une ministre macroniste, qui plus est membre aujourd'hui du conseil constitutionnel, ne peut pas s'être trompée !

Et les choses ne vont pas en s'arrangeant ! Deux collectivités candidates viennent de se désister ramenant les demandes de transfert à un petit millier de kilomètres qui vous oblige à revoir vos projets de réorganisation. Quant aux demandes d'expérimentation des régions, aboutiront-elles vraiment ? Rien n'est moins sûr apparemment !

Ainsi, vous avez plongé les personnels des DIR et des services routiers des DREAL dans l'incertitude et le stress depuis plus d'un an, vous faites travailler des dizaines de personnes depuis des mois pour transférer moins de 10% du réseau national non concédé !

Tout ça pour ça ! avions nous dit au ministre fin septembre !

Tout ça pour ça ! Nous ne pouvons que le répéter aujourd'hui !

Si seulement cette volonté de transfert avait une cohérence politique. Mais voir ce gouvernement qui n'a de cesse de dénoncer le mille-feuille administratif français et les doublons en termes de compétence, voir ce gouvernement créer une compétence « Route » aux régions, seules collectivités qui n'en disposaient pas... laisse sans voix.

Et voir l'Etat vouloir se dessaisir des routes quand celui-ci est devant le mur du réchauffement climatique et que la diminution des émissions de CO2 passe obligatoirement par plus d'intermodalité et des transferts modaux vers les modes de transports les moins émetteurs, cela ne peut qu'interroger !

Les échos du chantier très contesté de l'A69 entre Toulouse et Tarbes, mis en parallèle à ces manipulations administratives nous laissent penser que notre ministère a quand même beaucoup mieux à faire en termes d'atténuation et d'adaptation. Il est véritablement temps de changer de paradigme, au-delà des déclarations d'intentions réitérées encore hier matin au conseil national de la refondation par nos ministres ! ...

Et les agent.es des routes dans tout ça ? Balloté.es au gré de ces gesticulations, sans certitude sur leur devenir :

Au-delà des grandes réorganisations des DIR et des DREAL que vous seriez bien inspiré de remettre à une période où transfert et expérimentation seront stabilisées, pensez vous vraiment raisonnable voire viable, de faire cohabiter des agent.es transféré.es aux collectivités territoriales et des agent.es de l'Etat dont certain.es pourraient être mis.es à disposition des régions ? Nous ne le pensons pas.

Toujours concernant les agent.es, la FSU refuse l'idée d'un transfert obligatoire et demande que chaque agent.e puisse décider de rester à l'Etat même si ses activités sont transférées à 100%. La seule piste des cycles de mobilité est une duperie et vous le savez pertinemment !

Enfin, les garanties de rémunération sont insuffisantes. Comme son nom l'indique, l'ICTR est temporaire, qui plus est, non indexée sur l'inflation.

Je vous remercie de votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

